



4 mai 2018

Charix et Echallon : 2 communes au cœur de leurs projets éoliens

Jeudi 3 mai 2018, les communes de Charix et d'Echallon, CNR et le fonds OSER, ont concrétisé leurs démarches partenariales pour le développement de leurs projets de parcs éoliens, par la création commune de deux sociétés, chacune dédiée à leur projet éolien. Ces démarches traduisent la volonté des élus locaux d'être associés à la gouvernance de ces projets dès leur conception. Actuellement à l'étude, les parcs de Charix et d'Echallon pourraient entrer en phase de construction en 2020.

CNR étudie depuis 2015 la faisabilité de deux projets éoliens à Charix et Echallon dans le Haut-Bugey. Au cours des différents échanges avec CNR, les élus des deux communes ont affirmé leur volonté d'être associés à la conception et à la gouvernance de ces projets en devenant co-actionnaires des deux sociétés dédiées à ces parcs éoliens. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique CNR de co-construction avec les acteurs locaux et de valorisation des territoires ainsi que dans la typologie des projets soutenus par le fonds d'investissement régional OSER.

Ces partenariats ont pu aboutir grâce à une aide de 25.000€ par projet accordée par l'ADEME Rhône-Alpes, dédiée aux études de vent. Ces aides permettent aux communes d'entrer au capital des sociétés de développement des projets à hauteur de 10%, (CNR en détenant 70 %, et le fonds OSER 20%), et de participer aux prises de décision dès la phase de conception du projet.

En phase d'exploitation, la valorisation partagée de la ressource éolienne offrira aux communes de Charix et d'Echallon de nouveaux moyens et de nouvelles perspectives pour développer leurs territoires.

Les études thématiques réalisées et en cours (vent, acoustique, biodiversité, paysage...) permettent d'envisager pour chacun des projets des demandes d'autorisation en fin d'année 2018 et la construction des parcs éoliens à partir de 2020.

Des permanences publiques d'information auront lieu au 2ème semestre 2018 dans chaque commune.

Les projets éoliens de Charix et d'Echallon en 4 étapes

2018 :

- Définition de projets respectueux de l'habitat et de l'environnement
- Validation de leur faisabilité technique et de la qualité du gisement éolien
- Poursuite de la concertation avec l'organisation pour chaque projet du 3ème comité local de suivi et d'une permanence publique où les projets et le détail des études seront présentés
- Finalisation des dossiers et dépôt des demandes d'autorisation auprès du Préfet

CONTACTS PRESSE

Siège : Béatrice Ailloud Karmin : 04 72 00 67 21 / b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : www.twitter.com/CNR_Officiel



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2019 :

- Instruction des projets par les services de l'État. Les projets et les résultats des études seront de nouveau présentés aux citoyens lors des enquêtes publiques. S'ils respectent la réglementation et recueillent un ensemble d'avis favorables, des autorisations préfectorales pourront être délivrées.

2020 :

- Construction et mise en service des parcs éoliens

2021-2045 :

- Exploitation des parcs éoliens par CNR sur toute leur durée d'exploitation
- Démantèlement et remise en état des sites

A propos de CNR

CNR est le 1er producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable (eau, vent, soleil), et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la mer Méditerranée : production d'hydroélectricité, déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et autres usages agricoles.

Acteur intégré à la pointe des métiers de l'énergie, CNR propose ses services en gestion et valorisation des énergies intermittentes ainsi que son expertise en ingénierie à des tiers en France et dans une trentaine de pays. Au service de la transition énergétique, elle travaille sur l'intelligence des réseaux, le stockage de l'énergie et développe la mobilité électrique.

Société Anonyme d'Intérêt Général, CNR se singularise par son modèle industriel articulé autour du développement des territoires et par son système unique de partage de la valeur créée localement avec ses parties prenantes.

CNR est une entreprise au capital majoritairement public (collectivités locales, Caisse des Dépôts). Son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

A propos du fonds OSER

La société de financement régionale OSER est dédiée aux projets d'énergies renouvelables sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes. OSER est le fruit d'un partenariat public-privé, l'actionnaire majoritaire est le Conseil Régional, accompagné de 9 partenaires privés du territoire (banquiers, énergéticiens, investisseurs spécialisés dans la participation citoyenne). Les projets soutenus sont panachés sur les différentes filières d'énergies renouvelables, principalement solaire, éolien, méthanisation, petite hydraulique et biomasse. Le fonds OSER a vocation à intervenir en prise de participation dans des projets d'énergie renouvelable sur le territoire régional, sur des durées longues et en partenariat avec les acteurs du territoire.

<https://enr-oser.fr/>

CONTACTS PRESSE

Siège : Béatrice Ailloud Karmin : 04 72 00 67 21 / b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : www.twitter.com/CNR_Officiel